

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE BUZET-SUR-BAÏSE

L'an deux mil vingt-six, le 8 avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de BUZET-SUR-BAÏSE se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe SANS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 15

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation : 1^{er} Avril 2026

Étaient présents : MM. SANS Christophe, CHAZALLON Didier, BIASON Rachel, VIDALE Laurent, BOSIO Anaïs, CARIDROIT Sylvie, LORENZATO Jean, MAZET Véronique, FLAN Laëtitia, BALDINI Wilfried, LAVERGNE Pauline, RAFFAELLO Julien, SOULIÈS Martine formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres.

Étaient représentés : Mr SANCHEZ Pascal donne pouvoir à Mme SOULIÈS Martine
Mr GAZEAU Christophe donne pouvoir à Mme BOSIO Anaïs

Mme BIASON Rachel est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°20260804-03

Election des délégués de la commune à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Départemental Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire départemental.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts modifiés de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne approuvés par Arrêté Préfectoral le 7 janvier 2026,

Il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au scrutin secret à la majorité absolue, pour représenter la commune à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne au sein de la Commission Territoriale d'Energie,

Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, un troisième tour de scrutin aura lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, l'élection sera acquise au plus âgé.

Se sont portés candidats pour les délégués titulaires :

– M. LORENZATO Jean

– M. VIDALE Laurent

Se sont portés candidats pour les délégués suppléants :

– M. CHAZALLON Didier

– M. GAZEAU Christophe

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 15
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. LORENZATO Jean : 15 voix
- M. VIDALE Laurent : 15 voix
- M. CHAZALLON Didier : 15 voix
- M. GAZEAU Christophe : 15 voix

- M. LORENZATO Jean, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.
- M. VIDALE Laurent, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.
- M. CHAZALLON Didier, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.
- M. GAZEAU Christophe, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
et voté à bulletin secret,**

➤ **DÉSIGNE**, pour représenter la commune à Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, au sein de la Commission Territoriale d'Energie.

- Délégués titulaires :
 - o M. LORENZATO Jean
 - o M. VIDALE Laurent
- Délégués suppléants :
 - o M. CHAZALLON Didier
 - o M. GAZEAU Christophe

➤ **S'ENGAGE** à transmettre cette délibération au Président de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne.

La Secrétaire de séance
Rachel BIASON



Pour copie conforme,
A Buzet-sur-Baïse, le 9 Avril 2026

Le Maire,
Christophe SANS

